

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0038570

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1425 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL JAAFARI AHMED

Date de naissance : 31.12.1952

Adresse : 12. lot FATH ROUTE AZEMOUR CASA

Tél. : 06 6146 53 15 Total des frais engagés : 1092,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 06.10.2022

Nom et prénom du malade : ALORDA ep EL-JAAFARI jamaâ

Lien de parenté : **Lui-même** **Conjoint** **Enfant**

Nature de la maladie : Affection dermatologique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 22/10/2022

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
6/10/22	C _s	0	350.0H	<i>Dr. Khalid Naimia DERMATO-VENÉROLOGUE Angle Bd Abderrahmane Sidi Abdellah et Bd Abderrahmane Sidi Abdellah Casablanca 10527 00 04 17</i>
19 OCT. 2022	G	0	fracture	<i>Dr. Khalid Naimia DERMATO-VENÉROLOGUE Angle Bd Abderrahmane Sidi Abdellah et Bd Abdellah Casablanca 10527 00 04 17</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Naima N° 92044569	06.10.22	112.30

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
05/10/22 LABORATOIRE REGRAQUI Casablanca	06/10/22	B 560 + P _c 11.10.	630.0H

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
<img alt="Dental arch diagram showing teeth numbered 1 to 8 on each side, with H at the top left and B at the bottom center. Arrows point from D to the left and G to the right."/				



SPECIALISTE

Maladies de la peau et du cuir chevelu
Infections sexuellement transmissibles

الدكتور خالد المنجوي

اختصاصي
في أمراض الجلد والشعر
الأمراض التناسلية

06 OCT. 2022

Casablanca, le

الدار البيضاء، في

ANALYSES BIOLOGIQUES

Examen du sang :

- NFS / Pq
- CRP
- VS
- Procalcitonine
- Fer sérique
- Ferritine
- Glycémie à jeûn
- HBA 1C
- GPP
- Urée
- Créatinine
- Acide urique
- Cholésterol HDL LDL
- Triglycérides
- SGOT GPT GGT
- Bilirubine
- Phosphatase alcaline
- CPK
- LDH
- Aldolase
- Troponine
- Inogamme
- Calcium
- Mg⁺ sérique
- Mg⁺ Globulaire
- Phosphore

- TP TCK
- Fibrinogène
- Vit D
- Cortisolémie 8h et 16h
- PSA
- CLA 30 Trophallergénés
- CLA 30 Pneumallergénés
- IgE Totaux
- ASLO
- Facteur Rhumatoïde
- Complément : C2 - C3 - C4 - CH50
- Anticorps anti - DNA natifs
- AC Antinucléaires
- VDRL - TPHA - quantitatifs
- Sérologie Syphilétique IgM
- Sérologie HVC
- AgHBS ACHBC ACHBS
- Sérologie HVA IgM
- HIV
- TSH T3L T4L
- AC TPO
- AC Thyréoglobuline
- AC Antitransglutaminase : IgA - IgG
- ECA

Examens d'Urines

- ECBU ATB
- Protéinurie /24h
- Microalbuminurie /24h
- Compte d'addis

Examens de selles

- Parasitologie Coproculture

Prélèvements Génitaux

- Vaginal Urétral
- Chlamydiae mycoplasme
- Antibiogramme
- FCV

Examens Mycologiques

- ED - Culture
- Spermogramme
- Spérmoculture

Autres

Dr. Khalid LAMNIAI
DERMATO-VENEREOLOGUE
Angle Bd. Sidi Abderrahmane et Bd Abdelhadi Boutaleb
Casablanca



Angle Bd. Sidi Abderrahmane et Bd Abdelhadi Boutaleb, 2ème étage n° 7 Hay Hassani - Casablanca
زاوية شارع سيدى عبد الرحمن وشارع عبد الهادي بوطالب. الطابق الثاني رقم 7 الحي الحسني - الدار البيضاء

هاتف العيادة الثابت : Tél. : 05 22 90 04 17 - الهاتف /fax : 05 22 89 19 35

Code Postal : 20.230 - E-mail : cabinet.drlam@gmail.com - GSM cabinet : 06 69 88 00 95



مختبر التحاليلات الطبية الرگراچي

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES REGRAGUI

S. MESTASSI
Biologiste Diplomé de la faculté
De Médecine et de Pharmacie
de Clermont Ferrand

FACTURE N° : 2210062044

Casablanca le 06-10-2022

Mme Jamila ALARDA (Ep EL JAAFARI)

Date de l'examen : 06-10-2022

INPE :

Caisse : AMO



Analyses :

Récapitulatif des analyses				
CN	Analyse	Clé	Clé	Total
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E11.5	E	11.50 MAD
0154	Ferritine	B250	B	275.00 MAD
0354	IgE totales	B200	B	220.00 MAD
0216	Numération formule	B80	B	88.00 MAD
0223	VS	B30	B	33.00 MAD
Total				627.50 MAD

TOTAL DOSSIER : 630DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : six cent trente dirhams





S. MESTASSI
 Biologiste Diplomé de la faculté
 De Médecine et de Pharmacie
 de Clermont Ferrand



Né (e) le: 12-10-1955, âgé (e) de : 66 ans
 Enregistré le: 06-10-2022 à 12:40
 Edité le: 06-10-2022 à 15:04
 Prélèvement : au labo
 Le : 06-10-2022 à 12:48

Mme Jamila ALARDA (Ep EL JAAFARI)

Référence : 2210062044

Prescrit par : Dr LAMNIAI Khalid

HEMATOCYTOLOGIE

Numération formule sanguine

(Cytométrie en flux et Impédance Beckman Coulter)

Hématies	4.10	$10^6/\text{mm}^3$	(3.80–5.80)
Hémoglobine	12.8	g/dl	(12.0–16.0)
Hématocrite	37.4	%	(37.0–47.0)
– VGM	91	fL	(80–98)
– TCMH	31	pg	(27–33)
– CCMH	34	g/dl	(32–36)
Leucocytes	5 660	/mm ³	(4 000–10 000)
Polynucléaires Neutrophiles	55.2	%	
Soit	3 124	mm ³	(1 800–7 500)
Polynucléaires Eosinophiles	2.4	%	
Soit	136	/mm ³	(0–700)
Polynucléaires Basophiles	0.0	%	
Soit	0	/mm ³	(0–200)
Lymphocytes	36.1	%	
Soit	2 043	/mm ³	(1 000–4 000)
Monocytes	6.3	%	
Soit	357	/mm ³	(100–1 000)
Plaquettes	234	$10^3/\text{mm}^3$	(150–500)
VPM	8.6	fl	(6.0–12.0)

Vitesse de sédimentation

VS 1ère heure	29	mm	(0-30)
VS 2ème heure	57	mm	



Compte rendu imprimé en **recto verso** prière de tourner la page si nécessaire

Page 1 sur 2

Enregistré le: 06-10-2022 à 12:40
Edité le: 06-10-2022 à 15:04
Prescrit par : Dr LAMNIAI Khalid

Mme Jamila ALARDA (Ep EL JAAFARI)

Né (e) le : 12-10-1955, âgé (e) de : 66 ans
Référence : 2210062044

BIOCHIMIE SANGUINE (Cobas c311/AU 480)

Ferritine 63.0 ng/ml (15.0-232.3)
(Immunoturbidimétrie)

Changement de technique le : 02/09/2022

ALLERGIE

IGE totales 17.8 UI/ml (<100.0)



DOCTEUR Khalid LAMNIAI

SPECIALISTE

Maladies de la peau et du cuir chevelu
Infections sexuellement transmissibles



الدكتور خالد المنجوي

إختصاصي
في أمراض الجلد والشعر
الأمراض التناسلية

06/10/2022 Casablanca, le الدار البيضاء, في

Mme ALARDA EP EL JAAFARI JAMILA

GEL SURGRAS LIPIKAR

LAVER ET RINCER



23.90⁹²

DIPROLENE POMMADE

LE SOIR PDT 15 JOURS

1 SOIR SUR 2 PDT 15 JOURS

1 SOIR SUR 3 PDT 15 JOURS

CICAPLAST BAUME B5

MATIN-MIDI ET AU BESOIN

INTER ORTEIL

MYK 1 % SOLUTION

LE SOIR PDT 1 MOIS



112.30

Dr. Khalid LAMNIAI
DERMATO VENERLOGUE
Angle Bd. Sidi Abderrahmane
et Bd. Abdelhadi Boutaleb
Casablanca Tél. 0522 90 04 17

